

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE VALSERHONE

COMMUNE DE VALSERHONE

République Française

Liberté – Egalité – Fraternité

DECISION DU MAIRE N° 2023/37

Nature de l'acte : Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé

AVENANT N° 2 AU BAIL INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AU PROFIT DE LA SOCIETE SOZEN – CHANGEMENT DE STATUT

Le Maire de Valsershône,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération n° 22.104 du 19 juillet 2022 relative aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire,

VU l'arrêté municipal n° 2020/61 en date du 28 mai 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Françoise DUCRET, maire déléguée,

VU la décision n° 18-11-387 en date du 2 novembre 2018 entérinant la signature entre la commune de Châtillon-en-Michaille et la SARL SOZEN, représentée par Madame Sophie RICHOZ, d'un bail industriel et commercial concernant un local situé dans le bâtiment communal sis à Châtillon-en-Michaille (Ain) 671 rue Aimé Bonneville, d'une durée de neuf (9) ans à compter du 1^{er} novembre 2018,

VU la décision n° 2020/148 en date du 11 décembre 2020 entérinant l'absence d'appel du loyer du mois de décembre 2020 en raison de la fermeture des commerces dits « non essentiels » depuis le 30 octobre 2020 suite aux mesures prises par le Gouvernement dans le cadre de l'épidémie de la COVID 19,

VU la dissolution de la SARL SOZEN à compter du 31 janvier 2023,

VU la création de l'entreprise individuelle SOZEN SR, représentée par Madame Sophie RICHOZ, entrepreneur individuel,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier par voie d'avenant n° 2 la désignation des parties du bail industriel et commercial suscitée,

CONSIDERANT l'accord de la Commune de Valsershône,

DECIDE

Article 1 - De signer un avenant n° 2 au bail industriel et commercial du 1^{er} novembre 2018, modifiant la désignation des parties, savoir : « L'entreprise individuelle **SOZEN SR**, dont le siège social se situe à Valsershône (Ain) 671 rue Aimé Bonneville Châtillon-en-Michaille, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bourg en Bresse sous le numéro SIRET 532 042 884 000 33, représentée par Madame Sophie RICHOZ, entrepreneur individuel ».

Article 2 - La modification apportée au bail industriel et commercial du 1^{er} novembre 2018 susvisé par le présent avenant prend effet à compter du 31 janvier 2023.

■ ■ Article 3 - Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance publique du conseil municipal.

■ ■ Article 4 - La présente décision peut être déférée devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

■ ■ Article 5 - Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise :

- à Monsieur le Trésorier,
- Notifiée au prestataire.

Fait à Valsenhône, le 3 avril 2023

Pour Le Maire,
Françoise DUCRET
Maire Déléguée



Mise en ligne le : 13 avril 2023